

MOTION DES 3 000 AVOCATS DU GRAND OUEST



En réaction aux projets de loi MACRON et TAUBIRA, les 3 000 Avocats du Grand Ouest ont décidé de participer à **la semaine nationale d'actions du 17 au 21 novembre 2014** afin d'obtenir :

- le retrait de ces textes, préparés dans l'opacité et dans la plus grande précipitation,
- le doublement du budget de l'aide juridictionnelle comme Madame le Garde des Sceaux s'y était engagée.

Non, les avocats ne sont pas une profession de privilégiés.

Nous sommes largement ouverts à la concurrence.

Non, la profession d'avocat ne peut pas être réformée selon des impératifs purement économiques.

Nous apportons aux justiciables des garanties démocratiques fondamentales.

Non, nous ne braderons ni notre indépendance ni notre déontologie,

en ouvrant nos cabinets aux capitaux extérieurs ou en admettant un statut de l'avocat en entreprise contraire à nos principes essentiels.

Non, nous n'acceptons pas la création de déserts judiciaires.

La suppression de la postulation territoriale réduira le Droit à un grand marché national et videra les territoires de leurs avocats.

Oui, nous sommes une profession largement ouverte

L'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme et au respect de critères de moralité. La profession ne connaît aucun numerus clausus et l'installation des avocats est totalement libre.

Oui, nous sommes favorables au développement d'une inter-professionnalité :

Les avocats, les huissiers de justice, les notaires, les experts-comptables et commissaires aux comptes travaillent en partenariat au quotidien dans le respect des métiers de chacun.

Oui, nous nous battons pour un meilleur fonctionnement de la justice.

Nous défendons près d'un million de nos concitoyens au titre de l'aide juridictionnelle en dépit d'une indemnisation indigne, qui n'a pas été revalorisée depuis 2007 !

En conséquence, les 3 000 Avocats du Grand Ouest appellent à la mobilisation générale afin d'obtenir le retrait des textes gouvernementaux mortifères pour les intérêts des citoyens et des entreprises.

LES BARREAUX DU GRAND OUEST :

ANGERS - BREST - LAVAL - LE MANS - LORIENT - NANTES - QUIMPER - RENNES -
SAINT-BRIEUC - SAINT-MALO/DINAN - SAINT-NAZAIRE - SAUMUR - VANNES